

VIVANTE FRATERNITÉ

Thème : « Aimer, étudier et vivre notre forme de vie : elle est un trésor »

En ce mois d'octobre, nous vous proposons de travailler ensemble des extraits de la présentation du Fr. Peter Knaapen, ofmconv, notre assistant spirituel national. Cette présentation fut faite lors du chapitre national de mai dernier. Elle nous donne l'occasion de mieux connaître les débuts de notre forme de vie, notre vocation franciscaine.

Rappel : Un esprit de prière annonce une bonne rencontre, et une bonne préparation favorise un meilleur échange. À chacune de nos rencontres, la fraternité doit pouvoir disposer d'une Bible, d'une copie de la Règle et de nos Constitutions générales afin d'y référer pour notre édification et approfondissement.

Bonne préparation - Bonne réflexion

RENCONTRE MENSUELLE D'OCTOBRE 2018

Aimer, étudier, vivre votre règle

Ces paroles du saint Pape Jean-Paul II nous font réfléchir. Est-ce que nous aimons, étudions et vivons vraiment notre forme de vie? Pour mieux la vivre, il est bon d'en connaître les racines et l'histoire. Nous vous proposons donc d'étudier ensemble certains des extraits de la présentation du Fr. Peter Knaapen. Ils nous donnent un aperçu de l'évolution de notre forme de vie au cours des années.

Notre règle actuelle

Cette année, nous célébrons le 40^e anniversaire de la Règle paulinienne. En 1982, lors d'une réunion avec les membres du chapitre international, le saint Pape Jean - Paul II, les exhortait ainsi que tous les Franciscains séculiers à: « Aimer, étudier, vivre votre règle, elle est un trésor.» Un commentateur a dit un commentateur de la règle: « Nous devons aimer son excellence: c'est une grâce et un cadeau précieux. Nous devons continuer à l'étudier avec soin car c'est notre forme de vie. Enfin, nous devons la vivre. Nous devons pratiquer ce que nous aimons et étudions.»

Notre règle actuelle, la règle paulinienne est la quatrième version de notre règle. Il y eut d'abord la règle primitive de saint François, la Règle de 1221, puis la règle de 1289 approuvée par le pape Nicolas IV, ensuite la règle léonine de 1889 et enfin la règle actuelle de 1978. Le biographe Celano, dans sa Première vie de saint François, parle des hommes et des femmes de tous les horizons qui courent vers saint François pour voir et entendre ce saint homme. Ils voulaient tous l'imiter. Celano nous dit « à tous (François) a donné une norme de vie, et il a montré en vérité la voie du salut dans tous les domaines de la vie.»

Au début des années 1900, Sabatier aurait été le premier historien à reconnaître « la Lettre à tous les fidèles » comme étant le testament spirituel de saint François à ses enfants spirituels vivant dans le monde. Il déclara fermement: « Si saint François avait jamais écrit une règle pour le Tiers-Ordre, ce serait semblable à cette lettre ... il indique quelles étaient les origines des associations de frères et sœurs de la pénitence. (Paul Sabatier, Vie de Saint François d'Assise). Esser, un historien franciscain, affirme que « la première version de la Lettre à tous les fidèles représente le noyau primitif du mode de vie des pénitents.»

Réflexion :

Nous proposons que la personne qui anime prenne une copie de la Règle et demande à un/e des participants de faire la lecture du Prologue qui est le texte de la Lettre aux fidèles. Après la lecture, partager ensemble nos réflexions sur les ressemblances avec notre forme de vie que nous y trouverons. (Environ 15 minutes)

Formes de vie

La première copie d'une Règle pour le Troisième Ordre est la Règle de 1221, la *Proposition Mémoriale*. Le cardinal Hugolin, le futur pape Grégoire IX l'a rédigée. Il était un ami et un admirateur de Saint François. Il était aussi le protecteur des Frères mineurs. Cette règle comporte huit chapitres. ... Cette première règle reposait sur la notion de vivre simplement et sur l'amour fraternel. Les frères et sœurs étaient liés par la charité mutuelle. L'interdiction de porter des armes était un témoignage courageux de la paix évangélique dans une société querelleuse. .. La règle demandait de faire des œuvres apostoliques spécifiques, à savoir visiter les malades, d'enterrer les morts et de prier pour eux. Cela afin d'éradiquer la pauvreté et la misère. L'obligation de faire un testament visait à éliminer les disputes entre parents et membres de famille qui se disputaient une succession.

Réflexion et partage :

Prendre le temps de lire le paragraphe précédent et retracer les liens pouvant être faits avec les articles de notre forme de vie actuelle. (Environ 15 minutes)

Réforme initiée par Vatican II

Le Concile Vatican II a été le tournant d'une réforme radicale de l'Ordre. Toutes les communautés religieuses, les institutions et les troisièmes ordres devaient réviser leur Règle et leurs Constitutions. Cette révision devait être centrée sur trois éléments clés :

- Premièrement, elle doit être centrée sur le Christ et les Évangiles.
- Deuxièmement, elle doit être fondée sur l'inspiration du fondateur.
- Troisièmement, elle doit être pertinente pour le monde moderne et doit prendre en ligne de compte les «signes des temps.»

Recherche et partage

Est-ce que nous sommes d'accord que les 3 points mentionnés dans le paragraphe précédent se retrouvent dans notre forme de vie?

Si oui, rechercher les articles qui s'y rattachent. Si non, justifier son choix.

Puis poursuivre la lecture.

Regard sur les articles

Étonnamment, la règle paulinienne réalise tout cela. Elle est magnifiquement centrée sur le Christ et son Évangile. L'article 4 le souligne avec insistance. « La Règle et la vie du Franciscain séculier est la suivante: vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ en suivant l'exemple de saint François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et l'homme.»

La Règle paulinienne répond également aux besoins et aux attentes de l'Église.

Considérons l'article 3 qui déclare que «La Règle actuelle a pour objet d'adapter l'OFS aux exigences et aux attentes de l'Église dans les conditions du monde actuel »

puis l'article 6 : «Ils sont encore plus profondément unis à elle par leur engagement. Par conséquent, ils s'efforceront donc d'être les témoins actifs de sa mission parmi les hommes, annonçant le Christ par la vie et la parole.»

et enfin l'article 7 : « Frères et sœurs de la pénitence, en raison même de leur vocation, animés du dynamisme de l'Évangile, ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ par un changement intérieur radical que l'Évangile appelle « conversion »; celle-ci, en raison de la fragilité humaine, est à reprendre tous les jours.»

Réflexion :

Relire les trois paragraphes précédents et donner des exemples de la pertinence de ces articles dans notre monde actuel. (Environ 15 minutes), Une fois le partage terminé, continuer la lecture.

Responsabilités

« Notre règle nous offre un «chemin de vie» et un moyen de renouveau spirituel de la personne, de l'Église et de la société. Cette nouvelle règle met l'accent sur la formation, en particulier sur ce que nous appelons la formation initiale.

L'article 23 stipule que « l'entrée dans la Fraternité se fait par étapes. Celles-ci comportent un temps d'initiation, une période de formation d'au moins un an et enfin l'engagement à vivre selon la Règle.»

Bien que la règle ne mentionne pas explicitement la formation permanente, cette dernière est implicite.

Considérons enfin l'article 24 : « Il (le Conseil) devrait adopter des moyens appropriés de croissance dans la vie franciscaine et ecclésiale et encourager chacun à une vie de fraternité.»

Partage :

Ayant lu ces extraits sur les responsabilités, les voyons-nous comme étant la responsabilité de la fraternité entière? Pourquoi? Expliquer pourquoi puis ensuite poursuivre la lecture.

Notre identité

« Mais d'abord, je tiens à souligner que la Règle paulinienne vous donne un nouveau nom. Vous êtes **l'Ordre Franciscain Séculier**. C'est y préciser notre identité. L'ordre est-il une confrérie, une solidarité comme l'appelle le pape Léon, une société pieuse ou un institut? Est-ce que vous êtes des laïcs ou des religieux ou quelque chose entre les deux? Les deux premiers articles indiquent clairement qu'il est séculier, partie de la Famille franciscaine et qu'il est un Ordre.»

Pause et lecture :

Prendre une copie de la règle et lire les Articles 1 et 2. Ensuite, continuer avec la lecture.

« De diverses manières et formes mais unis les uns aux autres, ils ont l'intention de présenter le charisme de leur unique Père séraphique dans la vie et la mission de l'Église. L'Ordre Franciscain Séculier tient une place particulière dans ce cercle familial ... Dans ces fraternités, les frères et sœurs, guidés par l'Esprit, s'efforcent de réaliser la parfaite charité dans leur propre état séculier.»

Réflexion biblique

Lire l'évangile du dimanche ou de l'Évangile du jour.

Partager nos réflexions sur cet évangile à l'aide des questions suivantes au besoin:

1. À qui s'adresse cet évangile? Que nous enseigne-t-il?
2. Comment nous rejoint-il personnellement?
3. En est-il un d'espérance? D'un autre message? Pourquoi et comment?

Objectif-Vie

Durant le mois d'octobre, prenons un moment pour aimer, étudier, vivre notre forme de vie, en pensant à notre saint patron François d'Assise qui a présenté aux hommes et femmes de son époque une forme de vie évangélique séculière ...

Événements et informations de l'Église et de l'Ordre

Rappeler les rencontres et activités locales et régionales.

Fin de la rencontre : (chant ou prière au choix de la fraternité)

À la maison

Prendre la copie de notre règle, notre forme de vie et en refaire la lecture.